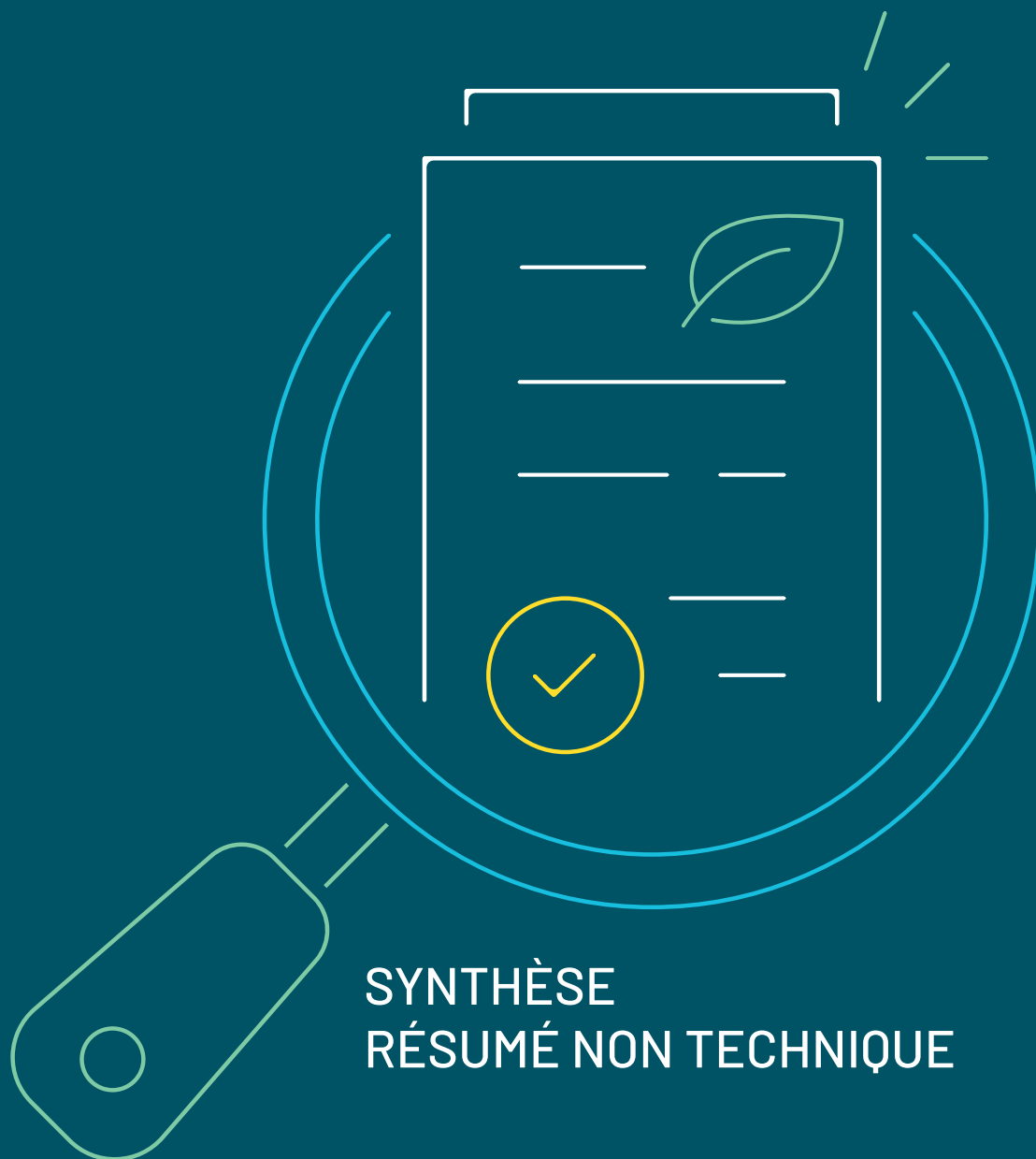


VOLET 3 SYNTHÈSE



SYNTHÈSE RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PÔLE MARENNES OLÉRON
SCOT RÉVISÉ APPROUVÉ LE 05 JUILLET 2024

Schéma de cohérence Territoriale du Pôle Marennes Oléron



Volet 1. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Volet 2. Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

VOLET 3. RAPPORT DE PRÉSENTATION SYNTHÈSE (RÉSUMÉ NON TECHNIQUE)

Volet 4. Rapport de présentation – Analyse de la consommation foncière

Volet 5. Rapport de présentation – Diagnostic transversal

Volet 6. Rapport de présentation – État initial de l'environnement

Volet 7. Rapport de présentation – Justification des choix

Volet 8. Rapport de présentation – Articulation des plans et programmes

Volet 9. Rapport de présentation – Évaluation environnementale

Volet 10. Rapport de présentation – Indicateurs de suivi

Sommaire

Avant-propos	4
Le périmètre du projet	5
Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence Territoriale ?	6
Du schéma directeur au SCoT 2, 50 ans de planification intercommunale	7
Le territoire : quelles sont ses grandes caractéristiques ? Quels sont ses besoins ? Qu'est-ce qui est en jeu pour les 20 prochaines années ?	10
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, feuille de route à 20 ans : 1 principe d'amélioration & 5 ambitions	20
Les 20 objectifs réglementaires du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)	22
Le résumé de l'évaluation environnementale	24
La justification des choix	29
Le suivi du SCoT : sa mise en œuvre, son évaluation, et les évolutions à prévoir	30

Ce document de synthèse est destiné à l'ensemble du public.
Il inclut le résumé non technique de l'évaluation environnementale.



Michel PARENT

Président du Pôle Marennes
Oléron et de la CCIO



Patrice BROUHARD

Vice Président en charge du SCoT
et Président de la CCBM

Avant-propos

Chers habitants et partenaires du territoire,

Vous tenez ici la synthèse de plusieurs années de travail, tant la révision du SCoT nous aura occupé par la complexité des questions qu'elle pose et par leurs implications politiques.

Soyons clairs, le projet a traversé plusieurs mandats et le chemin fut parfois difficile. Nous avons trouvé un cap dans les défis communs à relever, apprenant aussi à décider « avec incertitude » quant aux événements qui peuvent survenir (naturels, économiques, sociaux, etc.), et acceptant de réévaluer nos choix.

Maintenant, il s'agit d'agir, et d'agir vite, pour permettre à la population – en particulier aux actifs – d'accéder à un logement « confortable et abordable », autant que pour préserver le caractère authentique de nos paysages et vivre de nos activités traditionnelles.

Les enjeux prégnants du dérèglement climatique, impliquent d'intégrer le principe fondamental de « sobriété » dans nos modes de vie, notamment en réduisant les surfaces constructibles et en intensifiant nos activités économiques respectueuses de l'environnement.

Et cela passe inévitablement par notre capacité à innover. Nous devons trouver de nouveaux modèles d'aménagement, plus résilients, pour maintenir notre capacité d'accueil des populations essentielles au dynamisme de nos territoires (jeunes, actifs, retraités, touristes).

Notre littoral est attractif. Notre responsabilité est de le protéger, de valoriser durablement ses potentiels de développement en respectant ses richesses environnementales !

Michel PARENT & Patrice BROUHARD.

Le périmètre du projet

Les territoires du SCoT

La communauté de communes de l'île d'Oléron (8 communes) et celle du bassin de Marennes (6 communes) sont les 2 intercommunalités du périmètre du SCoT. Elles sont reliées par le viaduc d'Oléron. Chacune avec des spécificités marquées, elles partagent des défis communs de développement local et d'aménagement du territoire.

37 500
habitants

40 %
de marais
littoraux

2 bassins
versants :
Seudre et
Charente

350 Km²

1 viaduc de 3 km

300 000
personnes l'été
sur Oléron

80 % d'espaces
naturels ou
agricoles protégés



Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence Territoriale ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un projet d'urbanisme stratégique pour 20 ans partagé entre plusieurs intercommunalités. Il propose une vision commune des enjeux et ambitions d'aménagement, présentés au sein d'un document appelé le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il en découle des règles qui sont présentées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCoT

En l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la règle « d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation dans les plans locaux d'urbanisme.

Néanmoins, une dérogation peut être accordée par le préfet sous conditions, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et après avis de l'établissement public en charge du SCoT (lorsqu'un schéma est en cours d'élaboration).

Ce principe permet d'inciter les élus à se doter d'un projet de territoire stratégique à long terme, notamment afin de maîtriser l'étalement urbain et la consommation foncière.

Pourquoi un SCoT Marennes Oléron ?

Les communautés de communes de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes ont chacune des spécificités marquées. Elles partagent aussi des ambitions communes de développement local responsable. Le premier SCoT du Pays Marennes Oléron a été approuvé en 2005. Le SCoT révisé intègre de nouvelles normes et d'autres enjeux.



© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Le contenu du SCoT

Le SCoT comprend 3 documents qui sont scindés en plusieurs volumes.

Pour faciliter l'utilisation, un sommaire général qui liste toutes les pièces du SCoT est inclus dans chaque volume.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - Volet 1

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière de protection de la biodiversité, d'habitat, de développement économique, de déplacements des personnes et des marchandises... Texte politique à portée stratégique, il trouve sa déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) - Volet 2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs contient des dispositions qui s'imposeront ensuite au Plan Local d'Urbanisme, au Programme Local de l'Habitat, au Plan de Mobilités, à certaines autorisations commerciales, aux Zones d'Aménagement Concerté...

En effet, le SCoT a une portée réglementaire de « rang supérieur », dont les autres documents, dits de « rang inférieur » doivent tenir compte.

Rapport de présentation - Volets 3 à 10

La Synthèse du projet de SCoT. Volet 3.

Ce document présente l'ensemble du contenu du schéma et il permet de comprendre la manière dont il a été élaboré. Il contient des résumés non techniques des différentes parties du SCoT.

Les volets 4 à 6 sont consacrés aux documents de diagnostic. Ils dressent un état du fonctionnement du territoire et identifient les enjeux d'aménagement qui vont jouer un rôle important dans les fondations du projet :

- Volet 4. Rapport de présentation – Analyse de la consommation foncière.
- Volet 5. Rapport de présentation – Diagnostic transversal.
- Volet 6. Rapport de présentation – État Initial de l'Environnement.

Les volets 7 à 10 sont utiles à l'explication des choix :

- Volet 7. Rapport de présentation – Justification des choix.
- Volet 8. Rapport de présentation – Articulation des plans et programmes.
- Volet 9. Rapport de présentation – Évaluation environnementale.
- Volet 10 – Rapport de présentation – Indicateurs de suivi et d'évaluation.

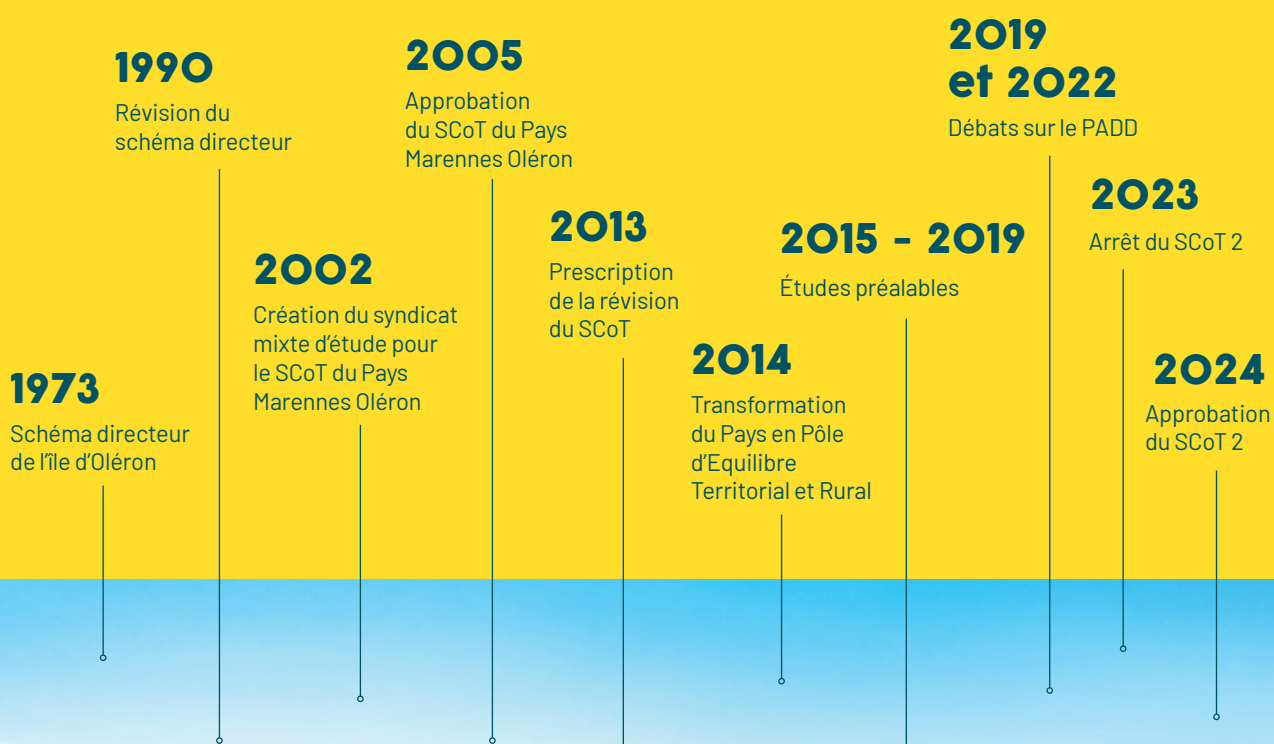
Du schéma directeur au SCoT 2, 50 ans de planification intercommunale

Le SCoT 2 compose avec un héritage ancien de planification de l'occupation du sol et avec de nouveaux objectifs de développement. Tout au long du processus, les élus auront porté une attention particulière aux enjeux suivants :

- mieux intégrer les risques littoraux pour les populations et les activités ;
- mettre le paysage au cœur de la réflexion sur l'aménagement du territoire ;
- maîtriser la consommation foncière ;
- connaître, préserver et restaurer la trame verte et bleue.

Par ailleurs, deux points de vigilance orientent la démarche :

- l'impact du projet sur l'environnement et sur la résilience du territoire dans un contexte global de changement climatique ;
- l'inscription dans un territoire plus vaste et la prise en considération de logiques de flux (continuités écologiques, déplacements, eau, tourisme) et de coopérations (ententes intercommunales, contractualisations...).



Le bilan du SCoT approuvé en 2005

En décembre 2005, le premier Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes Oléron a été approuvé.

Il portait des ambitions fortes pour la protection de l'environnement et des paysages ; pour la création de logements sociaux ; pour le déploiement des pistes cyclables et pour la régulation des mobilités estivales. Il prévoyait des enveloppes foncières conséquentes pour le développement de l'habitat et des zones d'activités.

En 2013, le SCoT a été mis en révision afin de prendre en compte de nouveaux documents de cadrage et pour intégrer les évolutions territoriales (évolutions socio-démographiques et économiques, projets des collectivités, gestion intégrée du littoral, prévention des risques, protection de la biodiversité, etc.).

Il était prévu de prendre appui sur un bilan du SCoT pour revoir ou approfondir certains axes du document. Un autre objectif était d'aboutir à un document approuvé qui intègre au mieux les modifications réglementaires survenues depuis 2005, et elles sont nombreuses !

Dès 2014, le bilan du SCoT a été engagé (en début de mandat). Ce travail a largement mobilisé les élus et les conclusions ont été validées par le comité syndical en **octobre 2015**.

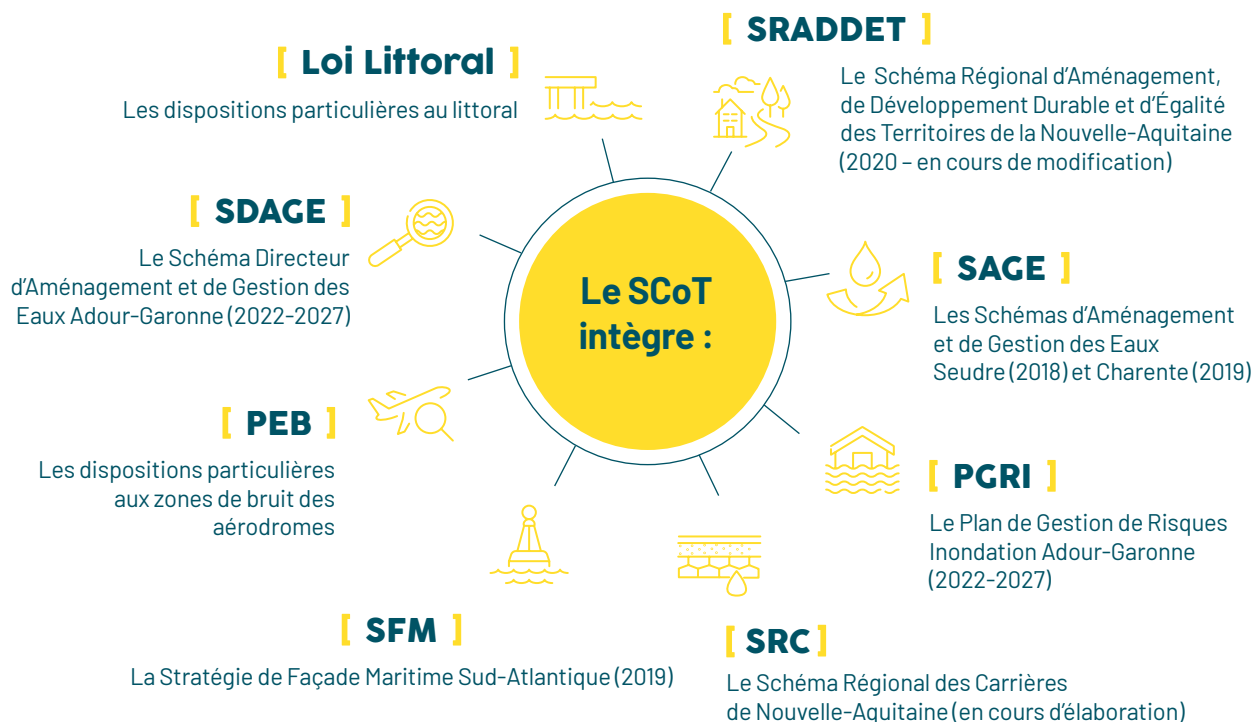
Celui-ci décide alors de poursuivre la révision et d'y ajouter 4 objectifs :

- Réinterroger les politiques locales des transports et déplacements au regard de toutes les finalités du développement durable.
- Conforter les objectifs de cohésion sociale (habitat-transport notamment).
- Retravailler le projet de développement économique et d'aménagement commercial au regard des objectifs de développement durable (valorisation des marais, renforcement des centralités, agriculture durable...).
- Intégrer la lutte et l'adaptation au dérèglement climatique (localisation du développement, formes urbaines, végétation, architectures...).

En 2021, six ans plus tard (au début d'un nouveau mandat), un second bilan est réalisé. Sur cette base, le comité syndical décide de poursuivre la révision et de maintenir le document approuvé en 2005 jusqu'à l'approbation du SCoT révisé.

En 2023, le projet de SCoT révisé est présenté au comité syndical. Si l'on y trouve la trace d'anciennes dispositions qui sont ajustées ou amplifiées (comme celle sur les objectifs de production de résidences principales), on peut dire que ce nouveau document est complètement différent du premier. Il est fortement marqué par les enjeux de transition écologique.

L'articulation avec les autres plans et programmes



**Loi Littoral
 SRADDET
 SDAGE - SAGE
 PGRI - PEB
 SFM - SRC**

[SCOT Intégrateur]

Plan Local d'Urbanisme

Zone d'Aménagement Concertée
 Zone d'Aménagement Différée
 Réserves foncières > à 5 ha
 Constructions > 5 000m²

Autorisation d'Exploitation Commerciale
 Cinéma

Les dispositions emblématiques du SCOT 1 remaniées

EAU

- Intégration des dispositions des SAGE Seudre et SAGE Charente.

PROGRAMMATION DE L'HABITAT

- Diversification des objectifs de mixité sociale pour favoriser les résidences principales.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AGRICOLES ET COMMERCIALES

- Priorité renforcée aux commerces et services des centralités.

ORGANISATION DES MOBILITÉS

- Soutien renforcé aux mobilités alternatives à la voiture individuelle.

AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DU LITTORAL

- Cartographie des espaces remarquables et des coupures d'urbanisation.

Les nouveautés du SCOT 2

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- Développement de sites de récupération et transformation des déchets.

BIODIVERSITÉ

- Cartographie de la Trame verte et bleue.

PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX

- Intégration des aléas submersion, érosion, incendie.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ESPACE

- Valorisation des atouts et des complémentarités des bourgs et des villages - 23 centralités.

ORGANISATION DES MOBILITÉS

- Nouveaux itinéraires vélos structurants (la transoléronnaise et les boucles du marais de Brouage).

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, AGRICOLES ET COMMERCIALES

- Pas de nouvelle Zone d'Activité Économique sur des espaces naturels ou agricoles.
- Coordination intercommunale de l'accueil des camping-cars.

GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

- Réduction d'au moins 50 % du rythme de la consommation foncière entre 2021 et 2031.
- Engagement vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050.

AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DU LITTORAL

- Caractérisation des agglomérations, villages, et autres secteurs déjà urbanisés.

QUALITÉ URBAINE, ARCHITECTURALE, PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

- Objectifs de qualité paysagère (Mise en valeur de l'esprit des lieux ; requalification de la dorsale et des paysages de la route ; protection des vues).
- Préservation de la nature en ville.
- Développement des énergies renouvelables.

Le territoire : quelles sont ses grandes caractéristiques ? Quels sont ses besoins ? Qu'est-ce qui est en jeu pour les 20 prochaines années ?

Le cadre environnemental : entre protection de la biodiversité et mise en valeur économique

Depuis l'approbation du SCoT en 2005, les enjeux ont évolué conjointement avec les enjeux globaux, écologiques en particulier. Les choix qui pouvaient se présenter comme des compromis plus ou moins indolores, des options plus ou moins volontaristes, sont devenus des impératifs. Ce besoin, qui s'exprime à la fois dans les gouvernements et dans la population, appelle à de nouveaux raisonnements :

> Une réflexion prospective plus lointaine

Si la projection à un horizon temporel de 15/20 ans, était déjà un exercice complexe, ce qui se joue actuellement est d'avoir une réflexion ancrée sur le plus long terme, à l'échelle de deux générations par exemple. Au-delà de la pertinence des stratégies qui doivent en émaner, cette vision est également plus riche et plus fiable pour tout ce qui concerne la dynamique citoyenne locale et le jeu d'acteurs.

> Vouloir un territoire résilient

Pour atténuer ou éviter des conséquences trop négatives des bouleversements inédits qui se profilent, il est nécessaire de se concentrer sur la résilience du territoire, sa capacité

à s'adapter à des évolutions tendanciennes ou brusques. Les aménagements, les réseaux, les modèles alimentaires et agricoles, les continuités écologiques, la gestion du trait de côte, l'habitat, doivent faire l'objet d'une réflexion en ce sens.

> Vouloir un territoire exemplaire

Compte tenu de sa vulnérabilité, le territoire du Pôle Marennes Oléron se doit bien sûr de faire son possible pour ne pas se nuire à lui-même. À son niveau, et avec des leviers d'action différents entre les communautés de communes et entre les communes, il s'engage fortement dans la transition écologique. Mais de nombreux paramètres qui influencent son devenir ne dépendent pas des décisions locales. Qu'il s'agisse de la ressource en eau, ou du dérèglement climatique, la seule prise du territoire est de montrer l'exemple et d'encourager les autres à suivre cette voie, en prouvant sa pertinence. Pour ce faire, le territoire dispose de nombreux atouts : des politiques environnementales déjà ancrées et reconnues, et une attractivité qui reste forte. Cette mobilisation doit se renforcer et produire des effets à la fois dans le périmètre du SCoT et au-dehors. La mise en place de démarches prospectives, dans l'objectif de tisser des liens de coopération entre territoires, semble être une étape primordiale dans cette avancée.



Marais de Brouage © IODDE

Les principaux enjeux liés à l'eau

L'eau potable qui alimente le territoire du Pôle Marennes Oléron provient en grande majorité de ressources extérieures. Ces ressources étaient considérées comme suffisantes jusque récemment (même si lors de la canicule de

2003 les réseaux avaient frôlé leurs limites). Mais si l'on se projette vers l'avenir, la tension sur les réseaux de distribution pourrait s'accroître sur Marennes Oléron et sur les territoires qui fournissent cette eau.

Un enjeu fort est donc d'économiser cette ressource précieuse pour tous les habitants, usagers et pour toutes les activités du territoire. Les nappes locales sont en outre menacées par le phénomène de **biseau salé** : l'invasion des nappes d'eau douce par l'eau de mer.

L'épuration est un autre enjeu. La qualité du milieu maritime, dont dépendent les économies locales (ostréiculture, pêche, tourisme balnéaire...) est à surveiller soigneusement. Les stations d'épuration sont globalement dimensionnées pour faire face aux pics de fréquentation. Mais certaines stations sont vieillissantes et doivent faire l'objet d'améliorations, voire de remplacement.

Il faut également considérer que les pressions actuelles et futures sur les cycles de l'eau ne dépendent pas forcément du territoire. Le changement climatique, par exemple, n'a pas que des causes locales. De même, la qualité du milieu marin peut être dégradée par des pollutions extérieures, par les bassins-versants ou par l'océan.

Enfin, **les usages « urbains » vont se maintenir** : la population devrait continuer à augmenter (moins vite), et la fréquentation touristique reste un moteur puissant de l'économie locale. Ces populations supplémentaires, permanentes ou temporaires, consomment de l'eau potable et contribuent directement et indirectement (équipements, constructions et consommation foncière, services...) aux pressions sur l'environnement.

Le territoire a cependant des atouts majeurs, en particulier ses zones humides, aménagées, qui rendent de nombreux services de régulation. Les marais littoraux couvrent plus de la moitié de la surface terrestre du SCoT. Ils contribuent à retenir et épurer l'eau et à amortir les phénomènes climatiques violents. Ce sont également des puits de carbone précieux qui atténuent le changement climatique.

Les principaux enjeux de la thématique « Air-Climat-Énergie »

Avec peu d'industries polluantes et des vents dominants provenant de l'océan, la qualité de l'air est globalement bonne sur le Pôle Marennes Oléron. Les seules problématiques sont ponctuelles dans le temps et concernent les teneurs en pollens parfois fortes, et des dépassements en oxydes d'azote issus de l'agriculture. En 2023, de premières études sont parues sur la présence de microplastiques dans l'air, un enjeu quasi-mondial potentiellement à surveiller à l'avenir.

Les consommations d'énergie sont en grande partie responsables du dérèglement climatique. Le territoire est particulièrement exposé aux conséquences de ce dérèglement : les scientifiques prévoient une aggravation de l'élévation du niveau de la mer, une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques violents et donc des risques naturels.

Les questions climatiques touchent tous les aspects du territoire : cadre de vie et résidentiel, économies primaires et touristiques, biodiversité... À terme, c'est même la configuration géographique et physique du territoire qui est pratiquement remise en cause.

Deux axes de travail s'imposent donc : réduire autant que possible les causes (gaz à effet de serre, polluants), et s'adapter à de nouvelles conditions climatiques. Il s'agit de changements profonds.

Les principaux enjeux liés à la biodiversité

Du point de vue de la biodiversité et des habitats naturels, le territoire du Pôle Marennes Oléron présente deux atouts importants :

- d'une part, les grands types d'habitats (forêts, marais, estrans) sont représentés par des surfaces relativement vastes, mais également par de petites entités réparties sur le territoire et constituant des refuges et éléments de continuité écologique (Trame verte et bleue) ;
- d'autre part, ces habitats sont répartis, en mosaïque, ce qui favorise les effets d'écotones (transitions entre les différents milieux), riches en espèces. Indispensable au bon développement des activités économiques (production, résidentiel, tourisme...), la qualité de l'environnement prend une importance croissante dans les politiques publiques locales. Sa préservation dépend néanmoins aussi fortement des politiques nationales et internationales liées au climat.

La position littorale du territoire (océan, pertuis, estuaires) a permis le développement des activités économiques tout en préservant de vastes espaces naturels : **les marais doux et salés, les grandes forêts littorales et intérieures, les ensembles dunaires, sont de précieux réservoirs de biodiversité. Il en est de même des petites mares, prairies à orchidées, falaises calcaires ou autres milieux plus originaux.** La situation géographique du Pôle Marennes Oléron est favorable à de nombreuses espèces plutôt méditerranéennes, qui y trouvent pour le moment leur limite nord de répartition.

Entre ces réservoirs de biodiversité, les espèces doivent pouvoir circuler le plus librement, et ce, d'autant plus que le changement climatique provoque des déplacements nouveaux de populations végétales et animales. C'est le concept de trame verte et bleue. On y adjoint la trame noire qui prend en compte d'abord les espèces dites nocturnes (rapaces, chauves-souris, insectes...), mais aussi les espèces diurnes car toutes ont besoin d'une phase de repos (dont l'Homme). La vie des sols n'est pas oubliée, car on se rend compte qu'elle a une grande importance dans les équilibres globaux.

Une grande partie du territoire est classée au titre de Natura 2000 (56 % du sol), réseau européen de préservation d'espèces et habitats prioritaires.



La libellule écarlate, symbole de la biodiversité remarquable des marais doux © CPIE MO

Globalement, la préservation de la nature est une préoccupation assez bien ancrée sur le territoire. La présence d'associations environnementales, la promesse d'un cadre de vie agréable, mais aussi le lien fort des activités avec une nature nécessairement préservée (ostréiculture, pêche, tourisme...), sont des facteurs qui jouent favorablement depuis plusieurs décennies.

Toute la partie marine bordant le Bassin de Marennes et l'île d'Oléron est d'ailleurs également classée Natura 2000. Les estrans (zone de balancement des marées) sont d'une grande richesse biologique. Les estrans rocheux sont remarquables en particulier du point de vue des invertébrés marins, et les vasières sont d'une importance considérable pour les oiseaux de rivage, migrateurs et hivernants. De plus les herbiers de zostères jouent un grand rôle dans les cycles de vie des gastéropodes, poissons, etc. Ces espaces sont couverts par le plan de gestion du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

La première menace sur la biodiversité est l'artificialisation. Les routes, parkings, bâtiments détruisent directement de la biodiversité et peuvent empêcher la circulation des espèces.

Le changement climatique est une pression également importante. Il provoque des variations de conditions, devenant défavorables pour certaines espèces, des décalages de saisons (exemple d'insectes qui éclosent trop tôt par rapport aux besoins des oisillons), et tout un cortège de bouleversements car certaines espèces se déplacent moins vite que d'autres. Agir pour le climat et pour la biodiversité procède souvent des mêmes mesures à prendre.

Les espèces exotiques envahissantes sont une autre menace, car ces espèces importées prennent la niche écologique des variétés locales, et conduisent à terme à une forme d'appauvrissement ou de banalisation.

Rappelons enfin que les services rendus (localement et globalement) par la biodiversité sont indispensables : épuration de l'eau, création d'oxygène et cycles du carbone, nourriture, bois, fibres... La vie de tout un chacun en dépend.

Les diagnostics, réalisés dans le cadre du SCoT, ont conclu à trois principales préoccupations :

- **la diversité :** la variété des milieux naturels est un atout à préserver, une condition indispensable à la richesse biologique ;
- **les continuités :** il faut faire en sorte de ne pas « emprisonner » les espèces entre nos aménagements ;
- **la montée en compétence** des acteurs et usagers sur ces sujets. En ce qui concerne la biodiversité (mais c'est aussi le cas pour l'eau, le climat, etc.), la manière dont les acteurs prennent les décisions influe beaucoup sur les résultats.

Les principaux enjeux liés aux risques naturels et technologiques

Les risques technologiques sont relativement limités sur le Pôle Marennes Oléron, quasiment dépourvu d'industries très sensibles hormis les stations-services, casses automobiles, fabricant de peinture, ou refuges d'animaux. Le transport de matières dangereuses (carburants, produits chimiques divers) est à considérer, mais il est également faible par rapport à des territoires tournés vers la chimie ou l'énergie nucléaire, par exemple.

Des risques technologiques extérieurs peuvent affecter le territoire, en provenant de la mer (naufrage de navires transportant des polluants, marées noires...) ou de la terre proche (pollutions des bassins-versants, risque nucléaire...), voire de l'espace, comme partout.



Travaux d'endiguement en 2021 sur le chenal de Boyardville. À l'arrière, plusieurs maisons submergées lors de la tempête Xynthia ont été démolies © CC10

En revanche les risques naturels sont prégnants et ont tendance à s'aggraver dans le contexte de changement climatique.

Certains sont rares (risque sismique) ou inexistant (avalanches, volcanisme...). Rappelons que le risque résulte de l'exposition des humains ou de leurs infrastructures à des événements que l'on appelle des aléas.

Le risque de submersion est croissant, sous la pression à la fois de l'élévation du niveau marin, de l'érosion des côtes qui affaiblit les protections naturelles (dunes, forêts...) et artificielles (digues...), et de l'accentuation des tempêtes prévue par les climatologues. Le territoire littoral étant très attractif, de nombreux secteurs exposés aux aléas ont été aménagés et construits dans le passé, ce qui constitue maintenant une menace.

Le régime des pluies étant également perturbé, les **risques d'inondation par ruissellement et de sécheresse** sont à considérer de manière plus intense. Le **risque incendie** également. Plus récemment, les épisodes plus secs ont causé des désordres dans les habitations et équipements du territoire, par le phénomène de **retrait-gonflement des argiles**.

Face à ces perspectives d'aggravation probable des aléas, **une des questions importantes sera d'ordre économique** : les sommes à prévoir pour prendre en charge les dégâts potentiels, pour accompagner le « repli » ou recul stratégique des biens, sont considérables. Qui pourra financer : les particuliers, les collectivités, les assurances ? **Des questions nouvelles d'ordre juridique sont également sur la table.** Là aussi, le débat citoyen sera d'autant plus apaisé et constructif qu'il aura lieu en amont des aléas. Le SCoT 2 contient, et c'est original, un objectif stratégique (inscrit au PADD) visant à faire vivre ce débat. L'enjeu est d'importance pour tous les littoraux.

Les paysages : emblématiques et fragiles

La présence de l'eau est déterminante : océan, pertuis, marais, fleuves, chenaux, etc. La proximité ou l'éloignement de la mer, les aménagements en marais salé ou en marais doux ainsi que leur fonctionnement hydraulique et l'évolution de leurs usages, sont essentiels pour comprendre ces paysages.

Les points culminants sont peu élevés, environ 30 m au sud d'Oléron (forêt dunaire), à la tour de Broue, ou sur le coteau de l'île d'Hiers. Aussi, ce sont souvent des éléments construits comme les clochers, notamment celui de Marennes, les ponts, phares, châteaux d'eau, qui constituent les amers dans le paysage.

Plus de 90 % de la surface est comprise entre 0 et 10 m d'altitude, et on peut appeler « terres hautes » les espaces situés au-dessus de 5 m.

Historiquement, les communes sont organisées en fonction de ces particularités géographiques : les bourgs en partie haute, généralement cultivée, et des parties basses permettant l'accès à la mer et aux marais. Le développement urbain a suivi quant à lui une dynamique longitudinale aux abords des axes routiers, laquelle a pu banaliser les paysages du quotidien.

Les paysages présentent alors des perceptions qui s'opposent : une perception longitudinale urbaine autour de l'axe principal, sur les terres hautes, opposée à une perception transversale liée aux bassins versants, plus confidentielle.



Fort Louvois, Bourcefranc-le-Chapus
© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Pour autant, les paysages naturels et culturels s'imposent comme des valeurs communes. Au-delà de l'image de marque, ils fondent un réel attachement aux lieux de la part des habitants.

La plupart des paysages emblématiques du Pôle Marennes Oléron sont protégés. Par ailleurs, **ils vont évoluer sous l'influence des changements climatiques** : nouvelles végétations, nouvelles pratiques agricoles, ou modes d'habiter, innovations architecturales et urbaines, etc.

Certaines évolutions sont déjà perceptibles : l'une des tendances est par exemple de revégétaliser les sites urbanisés afin d'apporter de la fraîcheur et des gains en biodiversité, ce qui favorise la résilience. On voit aussi beaucoup plus fréquemment des panneaux photovoltaïques, des systèmes de récupération d'eau de pluie et des noues... **Il faudra aussi débattre pour décider ce qui fera sens dans les paysages.**

Résumé des enjeux pour les paysages

- Continuer à mettre en valeur les patrimoines des pointes et des ports, les vues et covisibilités sur les marais et le littoral.
- Améliorer les qualités paysagères de l'axe routier principal : entrées sur le territoire et traversées de bourgs.
- Coopérer par lieu, entre tous les gestionnaires de l'espace, pour partager les savoir-faire et les actions à mener.
- Adapter les projets d'aménagement et de développement à la transition écologique.

Une organisation de bourgs et de villages assez proches les uns des autres et éloignés des grands centres

Les deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du SCoT sont situés sur le littoral aquitain. Ils bénéficient de son attractivité mais ils restent à l'écart des grands pôles d'influence régionaux à l'exception des liens qu'ils entretiennent avec La Rochelle, Préfecture du Département. Les territoires du SCoT sont aussi largement connectés aux communautés d'agglomération voisines de Saintes, de Rochefort Océan (CARO), et de Royan Atlantique (CARA).

À la fois rural et littoral, le Pôle Marennes Oléron est structuré par des gros bourgs et des villages assez proches les uns des

autres. Cette armature urbaine multipolaire a pour chefs de file les communes de Saint-Pierre-d'Oléron et de Marennes-Hiers-Brouage, seules communes de plus de 5 000 habitants. Elles concentrent une grande partie des fonctions de logement, d'équipement et d'emploi. Les autres communes se répartissent en pôles d'appui ou pôles de proximité.

Les bourgs et les villages de ces 14 communes forment un réseau de centralités, souvent plusieurs par commune, issues d'une urbanisation déployée autour de noyaux anciens implantés sur « les terres hautes » de l'axe central, « la dorsale ».



© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Résumé des enjeux de l'organisation territoriale

- Conforter l'armature urbaine locale et maintenir les fonctions de base des plus petites communes.
- Donner la priorité aux centralités pour le développement de l'urbanisation : habitat, commerces, services et équipements.
- Veiller à la qualité de vie et à maintenir l'esprit village dans les espaces urbanisés.
- Poursuivre et développer les coopérations territoriales à géométrie variable.

Les habitants

Moins densément peuplé que d'autres secteurs du littoral atlantique sous influence métropolitaine, le territoire du Pôle Marennes Oléron s'inscrit dans une dynamique démographique positive depuis cinquante ans. Très forte dans les années 1990 et 2000, cette dynamique est fondée sur l'arrivée de nouveaux habitants qui compense la baisse des naissances et la hausse des décès. La croissance démographique s'est ralentie sur la dernière décennie et elle devrait se poursuivre à un rythme plus faible jusqu'en 2040.

Les ménages du territoire sont plus âgés et plus petits que la moyenne départementale. **La diminution de la taille des ménages** implique le besoin d'un plus grand nombre de logements, à population égale.

Par ailleurs, à horizon 2040, la part de personnes de plus de 65 ans passerait à plus de 40 % (autour de 30 % aujourd'hui).



© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Le vieillissement de la population entraînera des besoins nouveaux en hébergements, en équipements, dans l'espace public, en offre de culture et loisirs, ou dans l'accompagnement à « rester chez soi » au grand âge.

Malgré une croissance proportionnellement plus forte sur le bassin de Marennes ces dernières années, **le poids démographique de l'île d'Oléron influence fortement l'organisation du territoire**, accentué de façon exponentielle par la fréquentation saisonnière.

Cette **population saisonnière, aux profils de ménages plus diversifiés, est dix fois supérieure** à la population permanente sur Oléron, avec **des pics de fréquentation démesurés et ponctuels**.

La saisonnalité implique d'accueillir temporairement des actifs ayant besoin d'un logement compatible avec le niveau des revenus générés par les emplois pourvus.

L'augmentation des prix du logement et la concurrence avec les résidences « de loisirs » compliquent l'accueil de la population active, saisonnière ou permanente. Elle nécessite des solutions publiques pour répondre aux besoins en résidences principales (séparation du foncier et du logement, logements abordables, locatif en accession, etc.).

Les besoins pour l'accueil d'une population croissante sont aussi pensés en termes de capacité d'équipements et de réseaux ainsi que d'impact sur les ressources environnementales. **Si les scénarios démographiques annoncés ne sont pas de nature à modifier profondément les équilibres existants, la manière d'habiter peut connaître des évolutions importantes et les enjeux environnementaux nous poussent à réorienter fermement certaines trajectoires** (étalement urbain, occupation du littoral, etc.).

Les objectifs de réduction de la consommation foncière impliquent de loger plus de personnes sur des surfaces plus réduites, tout en considérant les risques naturels, la qualité paysagère des constructions et la santé environnementale. Cela appelle des réponses nouvelles.

La gestion de la dynamique démographique à venir est un sujet de coopération et de solidarité entre les territoires, à l'intérieur du périmètre du SCoT et au-delà.

Résumé des enjeux de démographie et d'habitat

- Produire plus de résidences principales, abordables et diversifiées.
- Réduire l'exposition des logements aux risques littoraux.
- Améliorer l'attractivité du territoire pour les jeunes et les actifs.
- Adapter les logements et les aménagements au vieillissement de la population.
- Innover dans les modes d'habiter pour répondre à la diversité des besoins en limitant la consommation foncière.



Exposition lumières intemporelles © D.Carluccio CCAS-Marennes



Ostréiculteurs © Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Les activités économiques : aquaculture-pêche et tourisme sont les piliers du développement économique local

L'ostréiculture et la pêche participent en grande partie à la création de richesses sur le Pôle Marennes Oléron ; elles contribuent aussi à son image. Le tourisme est l'autre secteur marquant, générant de multiples activités dans la sphère résidentielle.

Les espaces « naturels » et la bande côtière sont donc des lieux d'intérêt majeur du développement économique local. Tourisme et aquaculture créent de nombreux emplois saisonniers. Le taux de chômage dans la zone d'emploi est supérieur aux autres zones du département, et les difficultés de formation et d'insertion des jeunes sont des sujets permanents. L'activité de la population est également marquée par une surreprésentation des personnes retraitées ou préretraitées. Dans les espaces urbanisés, les zones d'activité économique périphériques et les centres-bourgs sont les principaux sites d'activité.

Résumé des enjeux économiques

- Garantir la qualité des prestations touristiques en favorisant le tourisme des quatre saisons, la coopération avec les territoires voisins, et le développement d'infrastructures à moindre impact environnemental (pistes cyclables, aménagements pour la régulation des flux, etc.).
- Préserver les espaces de culture (terrestres et maritimes).
- Faciliter l'installation des exploitants (agriculture, saliculture, aquaculture, pisciculture, nouvelles productions...), y compris en site classé, pour maintenir l'emploi agricole, local et non délocalisable.
- Prévoir l'adaptation au changement climatique des modes d'exploitation.
- Diversifier l'offre existante d'hébergement touristique et prendre en compte les enjeux climatiques (en termes de gestion de l'eau et de l'énergie, de relocalisation de campings en zone de risque...).
- Conforter les activités de commerce et de service dans les centralités.
- Identifier les besoins pour la logistique et coordonner des réponses partenariales (entre les acteurs économiques, les gestionnaires de voirie et les collectivités locales).
- Appliquer le principe de sobriété foncière aux activités économiques en optimisant les espaces existants et en les requalifiant. Dans un contexte de raréfaction du foncier, il s'agira de renforcer la vocation artisanale des zones d'activité économiques (hors zones d'activités portuaires ou aquacoles).



Saliculture, marais de la Seudre © IODDE



© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Déplacements : les mobilités sont dominées par la voiture individuelle, avec un réseau cyclable en extension

La performance du réseau de mobilité sur le territoire du Pôle Marennes Oléron dépend du mode de transport utilisé. L'absence de gare ferroviaire et l'offre réduite en transports en commun compliquent l'accès aux pôles principaux du département. Plusieurs lignes de bus interurbaines (régionales) permettent cependant de relier les communes principales (Marennes-Hiers-Brouage et Saint-Pierre-d'Oléron) aux équipements départementaux structurants (aéroport et gare d'intérêt national de La Rochelle, gares de Surgères, Saintes, Royan, Rochefort, etc.). L'offre est renforcée en saison.

Le réseau routier du territoire est fortement utilisé par les voitures ou les poids lourds dont le trafic continue d'augmenter. Pour les déplacements domicile-travail, la part modale des voitures ou des camions représente 83 %.

En saison, les infrastructures peuvent se trouver saturées, c'est notamment le cas du viaduc qui relie Oléron au continent.

En parallèle, on peut aussi relever des particularités locales : plusieurs liaisons maritimes et un réseau cyclable de plus de 260 km, en développement.

Le territoire du SCoT bénéficie aussi d'un accès au numérique de qualité.

Résumé des enjeux de mobilité

- Renforcer l'offre de transports en commun et accompagner les services de mobilité entre particuliers (covoiturage, autopartage).
- Permettre la réalisation de travaux pour améliorer les conditions de circulation et pour requalifier les axes routiers principaux.
- Promouvoir le tourisme d'itinérance par le développement et la mise en valeur d'itinéraires piétons et cyclables intercommunaux.
- Faciliter les modes actifs de déplacement pour les habitants en améliorant la sécurité et la continuité des parcours. Soutenir en particulier la dynamique vélo en réponse à une demande sociétale.
- Repenser la place du stationnement, dans le tissu urbain (voiture et vélo).
- Intégrer le vieillissement de la population dans les stratégies et dans la conception des espaces publics.
- Mettre en place un panel de solutions pour réguler les flux de circulation lors des pics d'affluence sur les sites touristiques (tous modes de déplacements).



Brouage © Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Les équipements de service à la population : entre accès aux équipements indispensables du quotidien et réponse à de nouveaux besoins

Si le territoire du Pôle Marennes Oléron dispose d'une offre assez bonne en équipements de proximité, aucun centre structurant ou majeur n'est présent et l'accès à certains équipements de santé et aux établissements d'éducation supérieure présente des lacunes. Le profil démographique, de plus en plus vieillissant, impacte aussi l'offre et les besoins en équipements.

Le niveau d'équipements liés aux loisirs, au sport et au tourisme est bon. Toutefois, les pôles majeurs du département présentant un plus grand nombre d'équipements et de services sont relativement éloignés (il faut environ une heure depuis Marennes et une heure et demie depuis Saint-Pierre-d'Oléron pour rejoindre La Rochelle en voiture).

Résumé des enjeux en équipements de service à la population

- Renforcer la présence des services publics sur chaque communauté de communes.
- Maintenir un accès aux équipements du quotidien suffisamment attractif pour les actifs, notamment les jeunes et les familles avec enfants.
- Répondre aux besoins liés au vieillissement de la population.
- Mutualiser les usages dans les bâtiments à vocation d'équipement pour limiter l'artificialisation et renforcer les centralités.

La réduction de la consommation foncière

Le SCoT du Pôle Marennes Oléron couvre 36 791 ha et **les espaces naturels, agricoles et forestiers occupent 84 % de la surface**. Les zones humides y sont particulièrement représentées (40 % du territoire), avec la forte représentation des marais de la Seudre et de Brouage (ces vastes espaces sont situés en partie sur la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan).

Proportionnellement, les zones de cultures agricoles sont assez peu représentées. On distingue facilement les ensembles forestiers sur Oléron (continuité écologique avec la forêt de la Coubre).

Les territoires artificialisés représentent 16 % de la surface du SCoT. Ils sont majoritairement dédiés à l'habitat (2/3), et ils sont généralement positionnés sur les zones hautes, limitées en surface. Le taux d'artificialisation est assez élevé sur la communauté de communes de l'île d'Oléron (22 % en moyenne) alors qu'il se situe plutôt dans la moyenne des communes rurales pour le Bassin de Marennes.

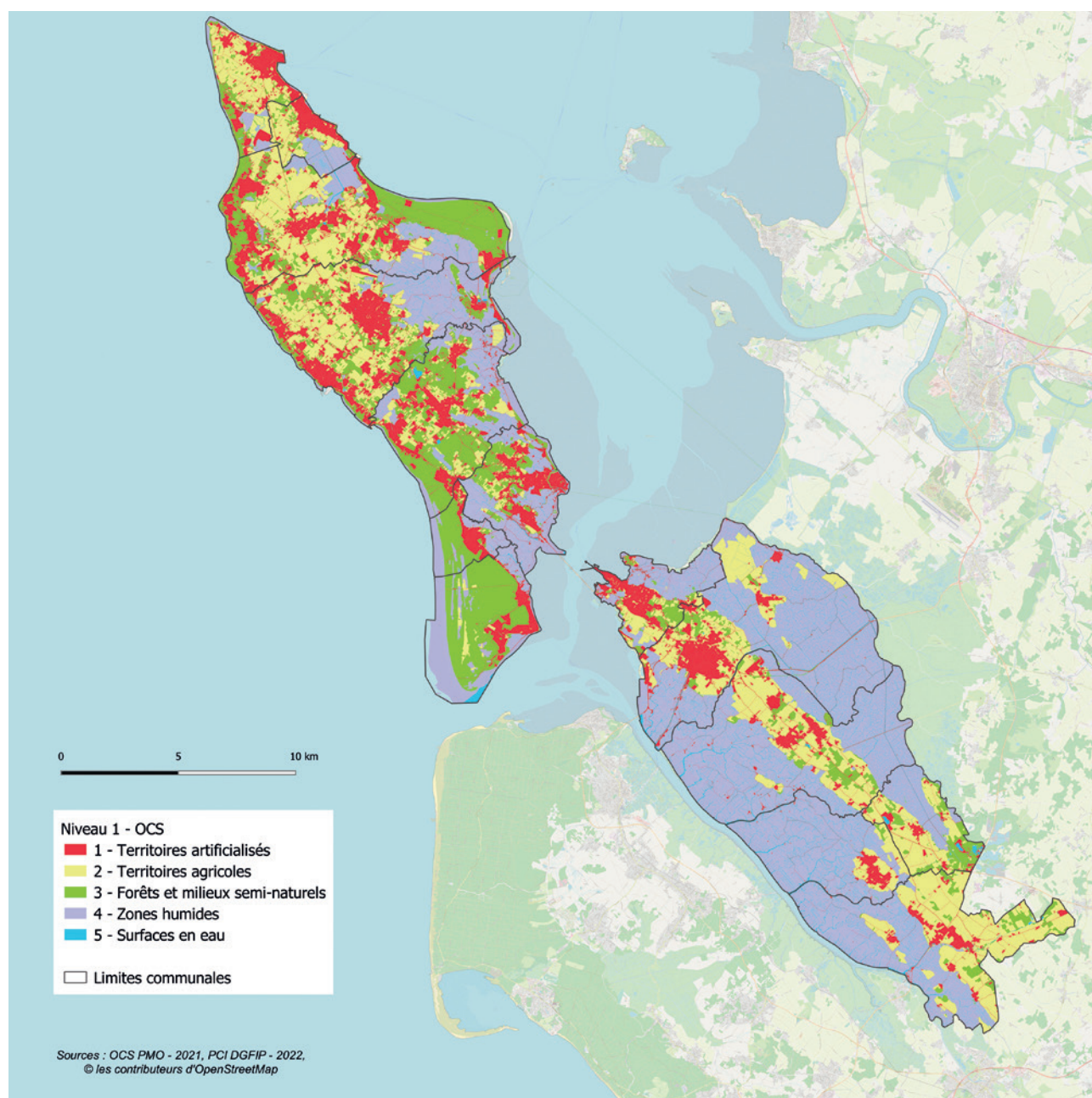
En quinze ans, depuis l'entrée en vigueur du SCoT 1, les espaces urbanisés ont augmenté de 213 ha, soit une moyenne de 14 ha par an. Par ailleurs, les deux tiers de cette consommation foncière sont localisés sur l'île d'Oléron.

La comparaison des rythmes de consommation foncière entre les différents millésimes montre une diminution continue sur l'ensemble de la période.



© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Typologie de l'occupation du sol



Les enjeux de consommation foncière

- > Contenir la progression des espaces urbanisés.
- > Maintenir les fonctionnalités économiques et écologiques des espaces naturels et agricoles.
- > Améliorer les connaissances de l'impact du changement climatique sur les évolutions des espaces agricoles, forestiers et semi-naturels, sur les zones humides et les surfaces en eau.

Les enjeux transversaux : des défis collectifs

- > **Enjeux écologiques** : anticiper les changements climatiques et adapter les aménagements ; optimiser la gestion de ses ressources naturelles (eau, sol, biodiversité, paysages).

- > **Enjeux sociaux** : promouvoir de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux. Renforcer l'offre en logements abordables et diversifiés.
- > **Enjeux économiques** : développer les filières d'excellence et structurer un modèle touristique alternatif.
- > **Enjeux de gouvernance** : améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques en coordonnant les efforts, en évaluant et en améliorant les actions.

Ces enjeux/défis concernent aussi les SCoT voisins. Ils ont été partagés pendant l'étude d'opportunité pour la création d'un parc naturel régional sur les marais du littoral charentais (2021).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, feuille de route à 20 ans :

1 principe d'amélioration & 5 ambitions

Coopérer, monter en compétence, évaluer en continu

Les grandes orientations s'appuient toutes sur un principe : élaborer un document d'urbanisme adaptable au changement. Loin de pouvoir anticiper tous les facteurs externes pouvant impacter l'avenir, le Projet d'Aménagement pour Marennes Oléron reconnaît ses interactions avec un territoire élargi, en termes de ressources (l'eau, le littoral, les zones humides), d'échelles de décision, et d'actions à géométrie variable. Sur le terrain, les acteurs socio-économiques de plus en plus impliqués dans les transitions environnementales et sociétales sont les atouts d'un projet exemplaire et évolutif.



1

Relever les défis du dérèglement climatique

... Agir localement pour anticiper
les changements globaux

Le dérèglement climatique est certainement l'enjeu transversal le plus prégnant pour les années à venir. Un enjeu fort de notre projet est de permettre à nos territoires de surmonter les aléas à venir (résilience) de façon exemplaire. Pour cela, il faut envisager l'urbanisme autrement et intégrer une démarche prospective prenant en compte les différents scénarii.

LE SCOT VISE À :

- Protéger plus fortement la ressource en eau.
- Limiter l'exposition aux risques naturels sur le long terme.
- Réduire et valoriser les déchets.
- Promouvoir la sobriété énergétique et augmenter la production locale d'énergie renouvelable.
- Oser l'innovation dans les réponses architecturales, urbaines et paysagères pour une occupation de l'espace plus résiliente.



2

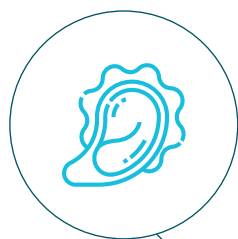
Garantir l'accès à un logement abordable pour la population locale

... Permettre une cohabitation harmonieuse
entre l'humain et l'environnement

La qualité de vie de nos territoires littoraux est un véritable critère d'attractivité et génère inévitablement des difficultés d'accès au logement pour la population locale, notamment pour les actifs. Notre enjeu est de recréer une offre de logements à l'année diversifiée et abordable, conciliant qualité de vie et développement de l'emploi local.

LE SCOT VISE À :

- Accueillir des habitants dans toutes les communes.
- Garder l'esprit village.
- Produire plus de résidences principales, abordables et diversifiées.
- Concentrer dans les centralités les commerces et services à la population.
- Créer des conditions d'accueil favorables au développement des emplois et des compétences.



3

Conforter les atouts d'une économie non délocalisable

... Conforter les activités primaires, en articulation avec une économie résidentielle responsable

Ostréiculture, agriculture, tourisme balnéaire ou de nature, pêche : les filières traditionnelles liées à la géographie locale font la renommée du territoire et génèrent une attractivité sur le long terme. Notre enjeu est d'encourager leur développement et promouvoir leur excellence, tout en s'ouvrant aux nouvelles filières de la transition écologique.

LE SCOT VISE À :

- Soutenir les filières pêche et aquaculture durables.
- Promouvoir et développer un tourisme responsable, en concertation avec les acteurs locaux.
- Renforcer la performance économique, sociale et environnementale de l'agriculture locale.
- Accompagner le développement artisanal, industriel et des services.
- Intégrer les exigences numériques.
- Voir dans la « croissance bleue » un océan des possibles.



4

Améliorer l'organisation des mobilités

... Pour une mobilité choisie, respectueuse des lieux et génératrice de liens

Nos territoires ruraux, traditionnellement peu adaptés aux transports publics, sont caractérisés par un usage intensif de la voiture individuelle pour les habitants mais aussi pour les touristes. Pourtant, des alternatives existent et se développent : pistes cyclables, transports partagés, etc. Notre enjeu est de poursuivre la mise à disposition de solutions complémentaires et d'encourager les pratiques alternatives notamment grâce aux outils digitaux.

LE SCOT VISE À :

- Assurer la cohérence entre l'urbanisation, les logiques de déplacement et la capacité des infrastructures.
- Encourager et amplifier le développement au quotidien des alternatives à la voiture en solo, en optimisant les temps de trajet.
- Réguler la mobilité et le stationnement vers et sur les sites touristiques en période de pointe.
- Requalifier les entrées de ville et les zones d'activités en facilitant un aménagement paysager de qualité sur la dorsale.
- Favoriser l'inclusion numérique.



5

Protéger nos valeurs paysagères et environnementales

... Engager le territoire pour la reconquête et la préservation de la biodiversité

La mosaïque des milieux et des paysages de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes a façonné leur notoriété. L'enjeu de notre projet est de préserver les richesses naturelles locales tout en soutenant les occupations humaines du territoire. Pour cela, il est indispensable que tous les habitants en reconnaissent la valeur.

LE SCOT VISE À :

- Accompagner un développement plus économe en foncier.
- Adopter une déclinaison locale de la « loi littoral » partagée par toutes les communes.
- Promouvoir la qualité, la diversité et l'authenticité de nos paysages naturels.
- Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors de la Trame verte et bleue (TVB).
- Mieux intégrer la biodiversité dans les opérations d'aménagement.

Les 20 objectifs réglementaires du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Le DOO est organisé en 3 parties qui regroupent 20 objectifs thématiques.

- La première partie fait référence au socle environnemental du territoire et décline les objectifs nécessaires à la transition écologique.
- La seconde partie évoque le territoire aménagé et urbanisé. Elle décline les conditions d'une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des équipements et services, l'organisation des mobilités, ainsi que les objectifs concernant les activités économiques, artisanales, agricoles et aquacoles.
- La troisième partie développe les objectifs de réduction de la consommation foncière et la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Elle mobilise l'approche paysagère et propose une déclinaison locale de la loi Littoral.



PARTIE 1
Préserver nos ressources naturelles en relevant les défis du changement climatique

Objectif 1. Accompagner une gestion intégrée de la ressource en eau

La disponibilité de la ressource en eau potable, ainsi que les capacités d'assainissement, sont des conditions à l'extension de l'urbanisation. Les projets d'aménagement préservent des capacités d'infiltration des sols.

Objectif 2. Protéger les milieux aquatiques

La protection des zones humides est une priorité, qu'il s'agisse des vastes zones d'intérêt européen des marais de Brouage et de la Seudre, ou d'espaces plus restreints avec une grande importance locale : petites zones humides, cours d'eau et leurs abords, bocage...

Objectif 3. Préserver et restaurer les continuités écologiques

Les réservoirs et les corridors de biodiversité sont préservés pour les milieux forestiers, les milieux ouverts, les milieux humides, les milieux littoraux et les milieux en transition.

Les secteurs très sensibles font l'objet d'une attention renforcée : le canal Charente-Seudre, la zone humide boisée au sud de Le Gua, les espaces agricoles entre Luzac et Saint-Just, les marais doux sur l'île d'Oléron.

Dans les espaces urbanisés, les projets d'aménagement prévoient des espaces libres végétalisés (nature en ville).

Objectif 4. Mieux prendre en compte les risques naturels

Les choix d'aménagement intègrent les risques naturels sur le long terme.

Pour l'aléa inondation, cela implique d'éviter l'urbanisation nouvelle dans les zones d'aléas, et d'adapter les aménagements existants.

Pour l'aléa incendie, cela consiste à prévoir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires.

Pour l'aléa érosion, il s'agit d'éviter toute urbanisation dans les zones d'érosion du trait de côte.

Objectif 5. Limiter l'exposition aux risques technologiques et aux nuisances

Les choix d'aménagement intègrent les risques technologiques et les nuisances auxquels la population est susceptible d'être confrontée.

Objectif 6. S'inscrire dans une stratégie d'approvisionnement durable en ressources minérales

La thématique "carrières" est intégrée dans les PLU.

Objectif 7. Économiser l'énergie et utiliser des ressources renouvelables

La sobriété est recherchée. La production d'énergie renouvelable (solaire en majorité) est encouragée dans les espaces déjà urbanisés, sous condition d'intégration paysagère et architecturale.

Objectif 8. Déchets : promouvoir l'économie circulaire

L'évolution des équipements de tri et valorisation des déchets est prévue afin de garantir un accès de proximité aux habitants et aux professionnels.



© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme



PARTIE 2 **Miser sur un développement local** **responsable et solidaire**

Objectif 9. Tisser des alliances territoriales à géométrie variable

Les coopérations institutionnelles et territoriales se renforcent pour faire face aux enjeux communs.

Objectif 10. Se développer en accord avec la capacité d'accueil du territoire

Le principe est de limiter les pressions exercées sur les ressources naturelles.

L'objectif démographique est mesuré. Il est orienté vers un rééquilibrage social en faveur des jeunes et des actifs.

Objectif 11. Conforter une armature territoriale multipolaire

Les pôles principaux continuent à accueillir en priorité le développement urbain. Les pôles d'appui et les pôles de proximité sont maintenus et renforcés dans leurs fonctions. Les centralités sont confortées.

Objectif 12. Répondre aux besoins en logements

La rénovation du parc ancien est une priorité.

La création de 200 logements par an est attendue, répartie entre les deux communautés de communes et entre les communes.

Les objectifs de mixité sociale sont renforcés pour atteindre 50 % de logement social, intermédiaire ou abordable dans les principales opérations de logements.

Des besoins spécifiques sont pris en compte pour les jeunes, les saisonniers, les personnes âgées, les gens du voyage...

Objectif 13. Conforter les activités primaires

Les zones agricoles et aquacoles sont protégées. En corollaire, le renouvellement et la diversification des activités primaires sont soutenus.

Objectif 14. Concilier accueil touristique et préservation des paysages et de l'environnement

L'amélioration et la diversification des hébergements touristiques se poursuivent sur la communauté de communes de l'île d'Oléron, sans augmentation du nombre d'emplacements de camping. L'offre en hébergement de plein air pourrait être renforcée sur la communauté de communes du Bassin de Marennes. Pour les camping-cars, l'accueil et le stationnement se coordonnent à l'échelle intercommunale.

Objectif 15. Encadrer la localisation de l'équipement commercial et artisanal

Les commerces et les services marchands s'installent prioritairement dans les centralités. La fonction artisanale des zones d'activités économiques est renforcée.

Objectif 16. Promouvoir un aménagement de qualité des ZAE, adaptable dans le temps

Les zones d'activités existantes sont optimisées, et certaines peuvent s'étendre de façon limitée. Une attention particulière est portée à l'amélioration de la qualité urbaine, environnementale et paysagère des projets. Aucune ZAE ne sera créée sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Objectif 17. Améliorer et diversifier les mobilités

Des aménagements sont prévus pour améliorer les conditions de circulation sur les routes.

Le développement des solutions de transports en commun et de mobilités « décarbonées » est attendu. Le rôle des pôles locaux de mobilité de Saint-Pierre et de Marennes est renforcé. Deux autres pôles de mobilités pourraient émerger à proximité du viaduc et sur la commune du Gua.

Les stratégies communales et les projets d'aménagement visent à rationaliser l'offre de stationnement.

Plusieurs projets d'itinéraires structurants pour les piétons et cycles sont prévus, par exemple un itinéraire rapide pour les vélos le long de l'axe départemental sur l'île d'Oléron.



PARTIE 3 **Planifier la sobriété foncière** **pour une cohabitation** **harmonieuse entre l'homme** **et son environnement**

Objectif 18. Réduire la consommation foncière pour l'urbanisation

La consommation foncière pour l'urbanisation est réduite d'au moins 50 % entre 2021 et 2031 (60 % sur Oléron et 40 % sur le Bassin de Marennes). Une trajectoire vertueuse est maintenue entre 2031 et 2043. Si la première tranche de consommation n'est pas atteinte, la suivante ne pourra être entamée.

Le SCoT relaie l'objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050.

Le développement résidentiel s'effectue majoritairement dans les espaces urbains existants, et une stratégie foncière propre à chaque intercommunalité accompagne des opérations de qualité.

Objectif 19. Partager des objectifs de qualité paysagère

Quatre objectifs de qualité paysagère communs à tous les projets d'aménagement sont fixés :

- mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel et culturel, héritage de l'histoire des lieux et inspirant pour de nouveaux modèles ;
- porter une approche paysagère ambitieuse pour « la dorsale » ;
- structurer les paysages de la route ;
- préserver les vues.

Objectif 20. Concilier aménagement et protection du littoral : dispositions particulières en application de la « loi littoral »

L'extension de l'urbanisation est possible uniquement en continuité des agglomérations et villages localisés par le SCoT. La densification (sans extension) est possible sous condition pour d'autres secteurs déjà urbanisés.

Par ailleurs ces possibilités sont encadrées par toutes les autres dispositions du SCoT.

Le résumé de l'évaluation environnementale

Les finalités

L'évaluation environnementale doit apporter, tout au long de l'élaboration du SCoT, des connaissances, des alertes, des réflexions pour aider aux choix d'aménagement. La manière dont les enjeux environnementaux sont pris en compte doit être transparente ainsi que les effets attendus des politiques publiques. L'évaluation doit permettre à chaque citoyen d'alimenter sa compréhension du document d'urbanisme et d'élaborer un avis lors des enquêtes publiques, ou à tout autre moment. Elle permet, en outre, à toutes les parties prenantes de partager des compétences sur ces sujets au fur et à mesure de l'élaboration du SCoT et de reconsidérer certains choix, si nécessaire.

La méthodologie

Aide à la compréhension des enjeux et à la cohérence des choix

Les enjeux environnementaux ont été intégrés à la démarche en veillant dès le départ à mobiliser les principes du développement durable dans tout le processus (auto-évaluation du projet de territoire, visites et conférences sur les risques littoraux, État Initial de l'Environnement mené en parallèle de l'analyse foncière et de l'étude Trame verte et bleue et du Plan Paysage avec sensibilisation des élus via des ateliers, intégration des enjeux environnementaux dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, mutualisation des études SCoT et Plan Climat-Air-Énergie Territorial...).

Contribution aux documents du SCoT

Les restitutions de l'État Initial de l'Environnement ont mis en évidence la qualité du cadre environnemental et les changements à prendre en compte par rapport au SCoT approuvé en 2005. Les contenus ont apporté une contribution aux débats sur l'acceptabilité des changements à engager.

L'analyse de la version initiale du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, a notamment permis de mettre en exergue l'axe « montée en compétence des acteurs ».

De façon globale, des éléments ont été apportés grâce à des supports de travail qui intègrent les questions environnementales (documents étape, consignes d'ateliers, tableau croisé des enjeux, propositions d'indicateurs de suivi...) et grâce au travail de relecture des versions progressives des documents.

Le travail d'évaluation a nécessité une synthèse des grandes lignes et des impacts attendus du projet entier du SCoT. Cela apporte des mises en cohérence telles que :

- la mise en évidence des synergies entre les différents objectifs du Document d'Orientation et d'Objectifs (par exemple : entre les réservoirs de biodiversité et les espaces remarquables de la loi littoral ; ou bien entre la préservation de la fonctionnalité des espaces agricoles/aquacoles, leur valeur pour la biodiversité, et la gestion des risques naturels) ;

- le rapprochement de certaines thématiques afin d'associer les réflexions environnementales directement à la stratégie de développement et d'éviter le cloisonnement des objectifs environnementaux dans un axe à part. Par exemple : l'intégration d'un point d'attention sur les conséquences d'un repli stratégique sur les objectifs de production de logements à long terme.

Enfin, l'attention portée à une concertation itérative avec les partenaires du SCoT a permis d'incrémenter dans les différents documents les contributions sur la protection de la biodiversité, sur la gestion des risques littoraux, sur la protection des activités agricoles et aquacoles, et sur l'importance de se doter d'objectifs ambitieux de réduction de la consommation foncière.

Les groupes d'enjeux environnementaux

Les enjeux écologiques sont tous reliés les uns aux autres. Une construction consomme de l'espace, des matières premières, de l'énergie, provoque une artificialisation des sols, modifie le paysage, peut nuire à la biodiversité des sols, aux continuités écologiques, ou encore provoquer une exposition aux risques naturels... Réciproquement, la préservation des fonctionnalités écologiques a des effets bénéfiques sur la biodiversité, l'épuration, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et des phénomènes climatiques, l'attractivité du territoire ou encore la qualité des productions primaires... C'est pourquoi les enjeux ont été traités par thématiques, mais également de manière transversale.



Le marais (ici le canal Charente-Seudre) est au centre des enjeux de biodiversité, d'eau, de climat, de paysages et de risques naturels
© CPIE MO

Synthèse des incidences probables du SCoT sur l'environnement et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues pour y remédier

Ce territoire est particulièrement sensible aux enjeux écologiques, que ce soit pour une raison d'attractivité, pour sa dépendance aux services écosystémiques et à un environnement de qualité, ou par les risques naturels engendrés par les changements climatiques.

Son équation de développement est complexe. Le foncier disponible est rare et pourtant le logement manque (en particulier pour les jeunes et actifs), les infrastructures doivent être modernisées, de nouveaux équipements liés à la transition écologique (pistes cyclables...) doivent être aménagés.

Afin d'obtenir un bilan écologique le plus favorable possible, le SCoT mise sur les dispositions suivantes :

- une préservation plus stricte des espaces naturels et agricoles, des fonctionnalités écologiques, la non-construc-tibilité des zones potentiellement exposées aux risques naturels sur le moyen et long terme ;
- un objectif démographique mesuré ;
- une organisation urbaine cohérente ;
- l'accompagnement vers la réduction de l'empreinte éco-logique de chaque acteur et usager : transports doux, économies d'eau, d'énergie et de déchets, circuits alimentaires de proximité, montée en compétences, amélioration continue.

Par ailleurs il utilise explicitement des notions importantes comme :

- la sobriété (foncière, énergétique...);
- la résilience face aux incertitudes, notamment climatiques.

Ainsi, le SCoT prend en compte les grands enjeux écologiques, qu'ils soient locaux ou globaux. Il prend part aux transitions nécessaires et s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue vis-à-vis de ces enjeux.

Les incidences négatives probables sont liées au développement urbain envisagé

Le SCoT accompagne un développement du territoire qui se traduira par une consommation foncière limitée (réduite).

La tendance au vieillissement de la population est une réalité sur l'ensemble des littoraux français. Sans action publique, la démographie du territoire continuerait de se déséquilibrer. La difficulté à se loger pour les foyers modestes et moyens devient problématique y compris pour les activités économiques (le recrutement de personnel est entravé par l'absence de solutions de logements, que ce soit en saison ou à l'année). Le SCoT prévoit de construire des logements, plus particulièrement destinés à l'accueil de jeunes actifs et de familles. L'évolution de la population résidente correspond à une croissance moyenne annuelle de 0.3 % par rapport à 2019, soit un gain d'environ 3 500 habitants sur 25 ans (cible indiquée : 40 800 habitants sur le territoire de Marennes-Oléron à l'horizon 2043 (en 2019 la population était de 37 459 habitants).

À l'échelle du territoire, la consommation foncière maximale sur la période d'application du SCoT (soit 22 ans) est évaluée à 143 hectares, dont 96 pour le développement résidentiel, principalement dans les enveloppes urbaines et à proximité des centres-bourgs. Le reste est prévu pour le développement



Clocher de Marennes depuis la place Carnot
© Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

économique, les infrastructures et équipements. Ces hectares sont répartis par secteur en fonction des enjeux propres à chaque communauté de communes.

Tous les espaces naturels, agricoles, ou forestiers en 2021 qui deviennent ensuite des espaces urbanisés sont comp-tabilisés, y compris les terrains situés dans les enveloppes urbaines (dents creuses).

Du point de vue environnemental, ce développement pro-voque théoriquement une hausse de l'artificialisation, des consommations de ressources, et des rejets.

Ainsi, les conséquences théoriques sont une perte de bio-diversité (sols, espaces naturels et forestiers, risque de ruptures de continuités), une consommation accrue d'eau, d'énergie, de matériaux... Toutes choses égales par ailleurs, les rejets (eaux usées, gaz à effets de serre, déchets ménagers ou spéciaux, polluants divers) se trouveraient aggravés. Cela contribuerait donc à un empilement des enjeux de climat, de biodiversité, et de qualité du milieu (nappes phréa-tiques, milieu marin...).

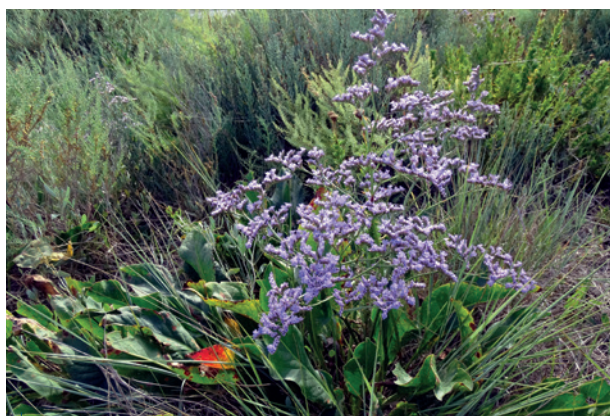


Paysage de marais et proximité des habitations, Le Douhet, Oléron © Biljara/CPIE MO

Les mesures d'évitement et de réduction des incidences

Conscients de ces risques, le SCoT prend les dispositions suivantes (ici en version synthétique) :

- Par rapport aux 20 dernières années, **la croissance démographique attendue est globalement divisée par deux.**
- **Le rythme de consommation foncière pour l'urbanisation est réduit de 60 % par rapport à la décennie précédente, et l'objectif Zéro Artificialisation Nette est annoncé pour 2050.**
- Le principe de **se développer en accord avec la capacité d'accueil du territoire** est posé. Il implique la prise en compte des ressources disponibles en eau, la préservation des équilibres naturels et des continuités biologiques, l'exposition aux risques et son évolution dans le futur, et les contraintes de fréquentation des espaces et équipements côtiers.



Statice (lavande de mer) © CCBM

➤ Les dispositions sont prises pour **éviter l'urbanisation dans les sites suivants** :

- sites Natura 2000 ;
 - sites soumis potentiellement aux risques naturels sur le temps long (échéance : un siècle), soit la plupart des sites côtiers et de faible altitude (marais et bordures) ;
 - espaces naturels en général, en particulier les réservoirs de biodiversité de la trame verte & bleue, ceux qui rendent des services écosystémiques (par exemple les massifs dunaires), les espaces boisés significatifs ;
 - coupures d'urbanisation ;
 - les secteurs de production primaire ou potentiellement favorables à une reprise de l'activité agricole.
- Le foncier disponible étant rare, le concept de sobriété foncière est affirmé. **La consommation foncière est limitée, priorisée, et soumise à des bilans périodiques.**
- **Un développement urbain plus affirmé autour des centralités** est prévu, afin d'éviter le mitage du territoire, et de réaliser des économies à différents niveaux : les équipements les plus importants sont réservés aux pôles principaux (Saint-Pierre-d'Oléron, Marennes), les équipements et services de proximité étant répartis sur les différentes centralités. Les équipements seront adaptables et mutualisables pour éviter leur multiplication. Par cette organisation, des déplacements sont évités et donc des émissions polluantes et infrastructures supplémentaires (les déplacements pour les besoins du quotidien peuvent se faire à proximité, à pied ou en vélo par exemple). Aucune nouvelle Zone d'Activité Économique (ZAE) n'est prévue.

Les incidences positives probables du SCoT 2 sont significatives

Les dispositions de protection et de reconquête

La première partie du Document d'Orientation et d'Objectifs s'intitule « **Préserver nos ressources naturelles en relevant les défis du changement climatique** », résumant les deux grands enjeux écologiques globaux tels qu'ils sont actuellement considérés.

Les menaces (artificialisation, isolement, banalisation, sur-fréquentation, espèces invasives, usages inappropriés, pollutions, déchets et émissions de gaz à effet de serre...) sont identifiées et combattues par de nombreuses dispositions. Pour n'en citer que quelques-unes : la mise en conformité et la sécurisation des stations d'épuration, la coordination et l'encouragement au meilleur traitement des eaux pluviales, la préservation des réservoirs et des corridors de biodiversité, la restauration des continuités écologiques en zones urbaines, la préservation des sols et de la trame noire, l'évitement des collisions routières avec la faune par des aménagements adéquats après études, la préservation des services écosystémiques (système plage-dune, fonctionnement hydraulique des marais, par exemple).

Un projet ambitieux de requalification de la « dorsale » vise à améliorer la situation de cet axe fortement marqué par des aménagements peu qualitatifs, en contradiction avec l'invitation du territoire (« ses paysages maritimes, ses activités identitaires... »), mais aussi au message de transition écologique porté par les différents acteurs.

Les dispositions qualitatives

L'évolution des mobilités est orientée vers la recherche d'alternatives aux véhicules thermiques individuels, moyen de déplacement dominant pour le moment. Les itinéraires doux, leur connexion avec les territoires voisins et aux grands itinéraires (Flow vélo, Vélodyssée), leur valorisation par des contenus intéressants, sont favorisés, non seulement pour les touristes mais aussi pour les habitants dans leurs trajets du quotidien (ces mesures sont complémentaires de l'organisation en centralités).

La sobriété énergétique est un axe également présent et c'est relativement nouveau. Les aménagements (et dispositifs d'accompagnement) favorisant les économies d'énergie dans les bâtiments sont favorisés, y compris par des solutions innovantes si elles sont bien intégrées à l'environnement et au paysage. Il en est de même pour les dispositifs de création d'énergie renouvelable. L'optimisation du bâti existant est une solution complémentaire face aux besoins en logements, dans un contexte de rareté du foncier disponible.

D'autres dispositions visent à **améliorer le tri et la valorisation des déchets**. Ainsi le SCoT apporte sa contribution aux deux communautés de communes, dont les politiques ont déjà orienté à la baisse la production de déchets (et notamment de la part non valorisable) sur l'ensemble du territoire. La piste prometteuse de l'économie circulaire est explorée.



Estran © Arthur.Habudzik/Île d'Oléron-Marennes Tourisme

Les activités primaires et les circuits courts sont favorisés.

C'est un ensemble et une logique : favoriser la production primaire locale, de qualité, et les circuits de proximité, permet d'éviter des déplacements, des consommations d'énergie, des rejets et des déchets.

Concernant la gestion du trait de côte, conformément aux conclusions dominantes du monde scientifique, les **« solutions fondées sur la nature »** sont mobilisées, comme l'accompagnement des capacités des dunes à se régénérer. Les équipements en dur qui sont indispensables seront entretenus, avec l'objectif de réduire leurs effets néfastes en bordure.

Le tourisme soutenu par le SCoT est un **tourisme responsable**, en cohérence avec la stratégie portée par les acteurs (2023). **Éviter le surtourisme est désormais l'axe privilégié**, ce qui laisse place à un travail plus qualitatif et mieux réparti en dehors des pics estivaux. L'accompagnement des hébergements, des responsables d'activité, est déjà en cours. Une ambition de pédagogie sur la transition écologique est adossée à cette stratégie.

L'expérimentation

Face aux incertitudes sur l'évolution des conditions de vie et des pans économiques qui en dépendent, face également aux équations complexes que posent les limites du développement par rapport aux périodes passées (par exemple : comment favoriser l'accueil de jeunes actifs avec un foncier rare et une pression immobilière forte ?), **le SCoT ouvre des portes à l'innovation.**

Des réponses architecturales ou urbaines sont envisagées. Il peut s'agir de nouvelles formes urbaines, par exemple des logements plus petits avec des espaces communs y compris en extérieur, des installations plus écologiques (énergie, eau), de nouveaux revêtements plus adaptés aux enjeux environnementaux pour les sols qui le nécessitent, plus perméables. Des adaptations de sécurité seront nécessaires dans les secteurs potentiellement soumis aux risques : zones refuges, sécurisation des déchets et matières polluantes afin d'éviter leur écoulement vers l'océan.

Ces choix feront l'objet de débats et d'expérimentation (y compris en coopération avec d'autres territoires). Leur acceptation ou non dans les paysages sera prise en considération.

De nouvelles pistes de développement économique, à plus faible empreinte écologique, sont attendues autour de la croissance bleue (opportunités liées à l'océan), du tourisme vert ou du sport nautique responsable.

La coopération entre territoires est favorisée : on pense notamment aux territoires voisins, dont nous dépendons mutuellement (territoires déjà associés sur des programmes ambitieux, grands axes, bassins-versants...), ou aux territoires littoraux plus éloignés qui gèrent les mêmes catégories de problématiques.

Par ailleurs, **l'amélioration continue est inscrite au Projet d'Aménagement de Développement Durables**. S'il est difficile de considérer que le SCoT influence les comportements individuels, il s'est pourtant doté d'une ambition en la matière. Il s'agit de favoriser le débat pour améliorer le SCoT autant que possible au fur et à mesure, faciliter son appropriation, mais aussi d'« accompagner la montée en compétence des acteurs et usagers du territoire sur les enjeux de transition écologique ». **En effet, une grande partie des incidences**

environnementales dépend des sensibilités des décideurs, acteurs et citoyens. C'est un complément qui peut s'avérer décisif d'autant que le territoire a une solide expérience de la pédagogie. Ainsi, on peut espérer que les décisions d'aménagement telles que les pistes cyclables auront l'effet escompté sur la réduction des déplacements en voiture individuelle, que la facilitation pour réduire et valoriser les déchets trouvera un écho dans les comportements de chacun, ou que l'accès aux espaces naturels ne se traduise pas par des attitudes néfastes. Au contraire, le territoire peut espérer influencer de manière plus pérenne sur ses nombreux visiteurs, par la pédagogie, et ainsi contribuer à des améliorations écologiques au-delà du strict rôle du SCoT.

Compléments, points de vigilance et pistes d'amélioration issus de l'évaluation environnementale

Le SCoT n'est pas la seule démarche à influencer sur les enjeux écologiques du territoire.

De nombreuses initiatives locales y contribuent : collectivités, associations, agences, particuliers et collectifs. Le SCoT a une vocation intégrative et organisationnelle ; il participe ainsi à la cohérence et à l'efficacité de l'ensemble.

Les facteurs extérieurs sont prédominants : compte tenu des urgences écologiques, les réglementations peuvent évoluer, les consciences également. Des événements (on pense bien sûr à des phénomènes climatiques, mais il peut s'agir de retours d'expériences remarquables, ou autres) peuvent précipiter ou infléchir certains choix. Devant ces incertitudes, le SCoT utilise les notions d'adaptabilité et de résilience.

Si le projet de territoire marque certains virages dans les stratégies de développement local, il ne permettra pas au Pôle Marennes Oléron de se transformer en quelques années en territoire totalement écologique. Par exemple, les scientifiques estiment que pour récupérer la trajectoire des accords internationaux de Paris 2015 (moins de 2°C supplémentaires sur Terre par rapport aux débuts de l'ère industrielle, et de préférence 1,5°C), il faudrait diviser par cinq nos émissions de gaz à effet de serre (en équivalent carbone), passant d'environ 11 Tonnes par an et par personne, en moyenne pour la France, à autour de 2 Tonnes... Il s'agit d'une ambition sociétale.

C'est pourquoi il semble opportun dès à présent de préparer la suite, dans les esprits et les outillages (réglementaires, fiscaux, incitatifs, culturels, etc.), en capitalisant sur les orientations réussies que le territoire aura pu mettre en œuvre pour accélérer ces changements.



La justification des choix

Le SCoT marque une certaine rupture avec les choix d'urbanisation des 50 dernières années. La préservation des paysages, des équilibres naturels, de l'authenticité du territoire a été élevée en priorité. En effet la qualité de l'environnement est le choix indispensable du développement local. Toutes les activités et les économies en dépendent fortement. La responsabilité de réduire l'exposition aux risques naturels est un autre facteur important qui limite l'urbanisation puisqu'une grande partie du territoire peut s'avérer sensible aux aléas, à court, moyen ou long terme.

Les choix qui s'expriment dans le SCoT ont été construits dans un processus de travail qui a mobilisé les élus, les techniciens et les partenaires pendant plusieurs années.

Durant cette période, la révision du SCoT a pu s'appuyer sur d'autres documents de cadrage et réflexions stratégiques élaborés ou mis en œuvre (schémas régionaux, stratégies intercommunales, ententes intercommunautaires, politiques de gestion du cycle de l'eau, plans de prévention des risques, etc.).

Les études préalables du SCoT ont aussi été largement partagées et, le Pôle Marennes Oléron s'est impliqué dans plusieurs expérimentations en lien avec le SCoT, qui ont créé de l'émulation autour des thématiques « Risques », « Biodiversité », et « Paysages ».

Globalement, chaque thématique, chaque enjeu jugé important par les élus pour le SCoT ont pu être discutés : en comité de pilotage, comité technique, réunion des maires, comité syndical...



Plan Paysage - Atelier © Cabinet de curiosité



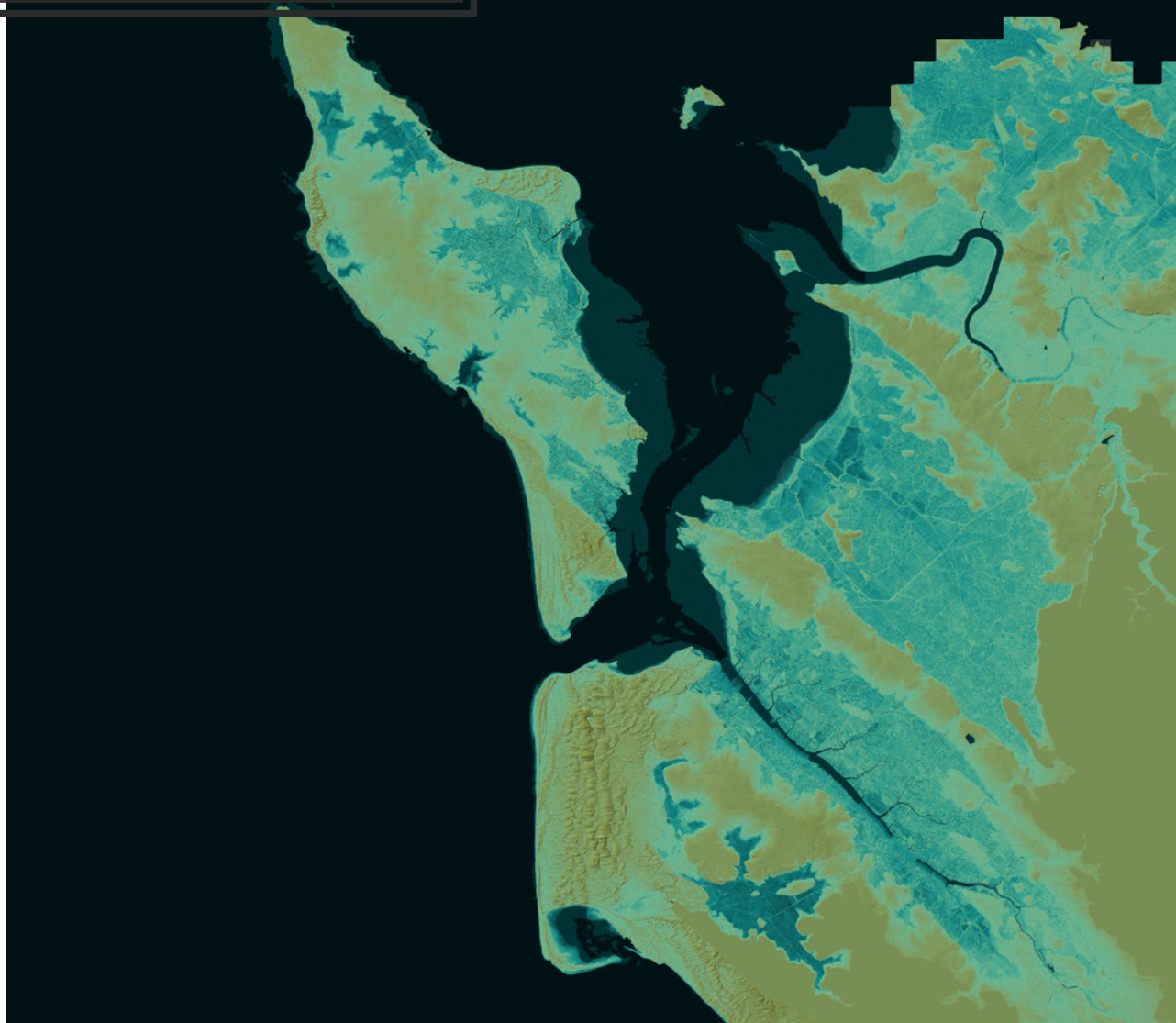
Trame Verte et Bleue - Atelier © Cabinet de curiosité

Les réflexions ont à chaque moment répondu à trois questions majeures :

- Est-ce compatible avec les enjeux du développement durable et avec les protections environnementales et paysagères existantes ?
- Est-ce souhaitable et acceptable par la population ?
- Est-ce réalisable (aujourd'hui ou plus tard) ?

Les personnes publiques associées ont été sollicitées, soit de manière formelle (réunions spécifiques), soit de manière informelle (échanges techniques, réunions sur des points particuliers...). Elles ont été informées régulièrement de l'avancée du projet et elles ont pu participer aux discussions.

Les choix sur la Trame verte et bleue, sur l'application de la loi Littoral, et sur les objectifs de réduction de la consommation foncière ont été particulièrement débattus.



Carte du relief © Cabinet de curiosité - les tons les plus foncés correspondent aux zones les plus basses

Le suivi du SCoT : sa mise en œuvre, son évaluation, et les évolutions à prévoir

Le SCoT s'applique au travers des plans locaux d'urbanisme, des documents cadres de la politique intercommunale (habitat, déplacements), et de certaines procédures comme par exemple les demandes d'autorisation d'exploitation commerciale.

Les élus du Pôle Marennes émettent des avis sur ces projets. Ils peuvent aussi proposer d'accompagner ces démarches par différents moyens. Le Pôle Marennes Oléron est doté d'un Vice-Président en charge du SCoT et d'un technicien référent depuis l'approbation du schéma en 2005.

Le SCoT sera suivi et évalué pour vérifier que sa mise en œuvre réponde bien aux objectifs initialement poursuivis. Cette évaluation sera réalisée sur la base du panel d'indicateurs identifiés dans le dossier, témoins des enjeux autour desquels le projet est construit.

L'obligation d'une évaluation du SCoT, au plus tard 6 ans après son approbation, implique une organisation adaptée : pilotage partenarial, observatoire, suivi des PLU et des projets d'aménagement...

À partir des observations collectées, il sera possible pour les élus de débattre des actions visant à corriger les évolutions inattendues ou les résultats insuffisants, et de décider de faire évoluer le schéma. D'autres considérations peuvent conduire à le faire évoluer, par exemple des évolutions des documents de cadrage supérieurs.

Si besoin le SCoT peut, à nouveau, être révisé dans des conditions semblables à son élaboration. Il peut également être modifié, après enquête publique, si la modification ne porte pas sur les dispositions importantes du projet politique.



SCoT
Marennes
OLÉRON

Plus d'informations sur :
marennes-oleron.com

Pôle Marennes Oléron (PETR)
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes-Hiers-Brouage
05 46 47 49 71

Bourcefranc-Le Chapus • La Brée-les-Bains • Le Château-d'Oléron • Dolus-d'Oléron • Le Grand-Village-Plage
Le Gua • Marennes-Hiers-Brouage • Nieulle-sur-Seudre • Saint-Denis-d'Oléron • Saint-Georges-d'Oléron
Saint-Just-Luzac • Saint-Pierre-d'Oléron • Saint-Sornin • Saint-Trojan-les-Bains